

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1900.

Projet de loi approuvant une convention conclue avec M. le Sénateur Montefiore Levi en vue de l'extension de l'Institut électro-technique de l'Université de Liège (1).

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

LES CHAMBRES ONT ADOPTÉ ET NOUS SANC-TIONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE.

Est approuvée la convention conclue le 3 juillet 1900 entre le Gouvernement et M. Montefiore Levi, sénateur à Liège, en vue de l'extension des locaux occupés par l'Institut électro-technique Montefiore, annexé à l'Université de cette ville.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics est autorisé à accepter les donations qui seront faites à l'État en exécution de cette convention.

Bruxelles, le 10 juillet 1900.

Le Président du Sénat,

LE DUC D'URSEL.

Les Secrétaires, | De Secretarissen,

C^{te} DE RIBAUCCOURT,
GOBLET D'ALVIELLA.

LEOPOLD II, Koning der Belgen,

*Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen,
HEIL!*

DE KAMERS HEBBEN AANGENOMEN EN WIJ BEKRACHTIGEN HETGEEN VOLGT :

EENIG ARTIKEL.

Is goedgekeurd de overeenkomst, den 5 Juli 1900 gesloten tusschen de Regeering en den heer Montefiore Levi, senator te Luik, tot het vergrooten der lokalen betrokken door het « Institut électro-technique-Montefiore », gehecht aan de Hoogeschool dezer stad.

De Minister van Financiën en Openbare Werken is gemachtigd de giften te aanvaarden die aan den Staat zullen gedaan worden ter uitvoering van deze overeenkomst.

Brussel, den 10^e Juli 1900.

De Voorzitter van den Senaat,

(1) Projet de loi, n° 4 }
Rapport, n° 11 } (du Sénat).